CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E11690** **VALABLE JUSQU'AU** **27/01/2027**

ÉDITÉ LE 22/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/1992

Raison sociale : ENTREPRISE DUVAL

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 05/11/2021

Capital : 270 000

14 RUE DES BOISSIERES
BP 221
50200 COUTANCES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 1992B00045

Siret : 387 788 714 00013

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 3029820

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD AM 143817385

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD AM 143817385

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 02 33 76 71 71 **Fax :**

Portable : 06 08 95 77 47

Responsabilité légale :
POLEO (512 832 569) / TIMATLO (512 832 676) / DUVAL THIERRY
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.entrepriseduval.fr

E-mail : contact@entrepriseduval.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 263 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113 PROB	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)	18	12/12/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.